



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Patrick MILOT
Philippe R. ROVERO

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Instituteur primaire

Haute École de la Ville de Liège (HEL)

27 mai 2020

Table des matières

Instituteur primaire : Haute École de la Ville de Liège.....	3
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	6
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	7
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité.....	12
Conclusion générale.....	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Instituteur primaire : Haute École de la Ville de Liège

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2019 à l'évaluation de suivi du cursus « Instituteur primaire ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2013-2014.

Dans ce cadre, M. Patrick Milot et M. Philippe R. Rovero, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 11 décembre 2019 à la Haute École de la Ville de Liège. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés in situ et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier Instituteur primaire, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Patrick MILOT, expert de l'éducation et en gestion de la qualité
- Philippe R. ROVERO, expert pair et de l'éducation

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

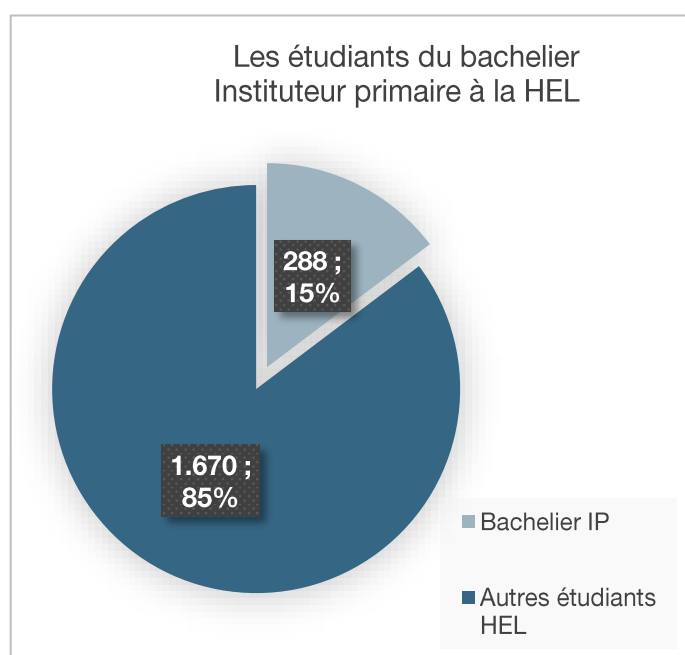
La Haute École de la ville de Liège (HEL), créée en 1996, est issue de la fusion des écoles supérieures de la Ville de Liège : l'École Communale Supérieure de Secrétariat, d'Administration et de Commerce (ECSSAC), l'Institut d'Enseignement Supérieur Pédagogique (IESP ou Jonfosse), l'École Supérieure de Logopédie (ESL) et l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique (ISET). Elle relève du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Son pouvoir organisateur est la ville de Liège.

La Haute École comporte quatre catégories/départements (économique, paramédicale, pédagogique, technique) et dispense 25 formations de type court. Ces dernières sont réparties, selon la catégorie, sur trois sites de la ville de Liège (Jonfosse, Hazinelle et Sohet).

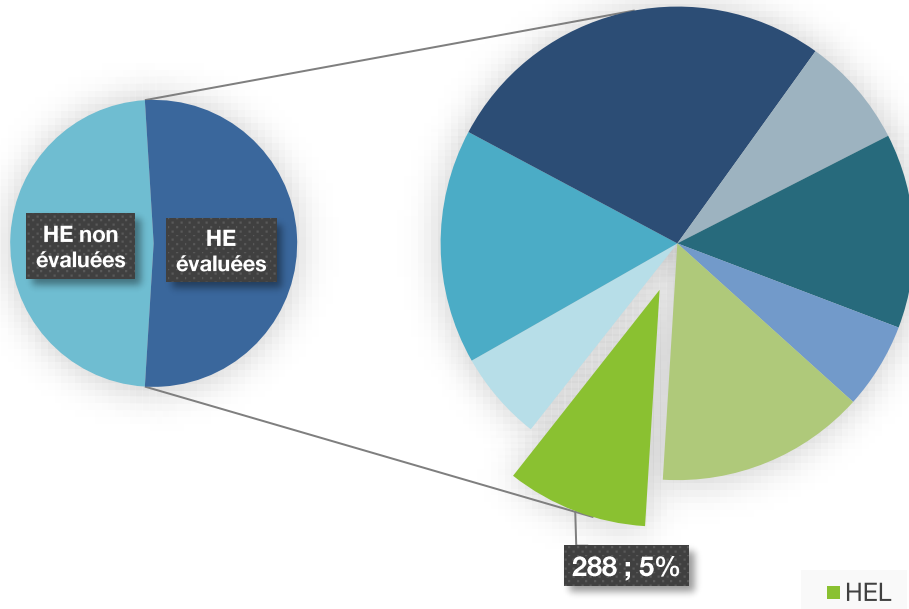
La catégorie pédagogique située sur le campus de Liège-Jonfosse organise, outre le bachelier en Instituteur primaire, le bachelier Instituteur préscolaire et neuf bacheliers AESI (arts plastiques, langues germaniques, économie familiale et sociale, mathématiques, sciences, sciences humaines, français-FLE, français-morale et français-EPC).

En 2017-2018, 288 étudiants sont inscrits au bachelier Instituteur primaire, sur un total de 1958 inscrits à la HEL, soit 15 % des effectifs. Ces 288 étudiants représentent, par ailleurs, 5 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 5747 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



² Source : base de données SATURN.

Les étudiants du bachelier
Instituteur primaire
en FWB



Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Tant au niveau interne qu'externe, l'établissement et le programme d'Instituteur primaire ont vécu des changements qui ont impacté ses activités administratives et pédagogiques.

À l'interne

Au niveau interne, l'équipe de direction de l'établissement a été renouvelée en septembre 2018 avec la nomination d'une nouvelle directrice-présidente et un poste de coordinateur général de département pour le programme d'Instituteur primaire a été aboli en septembre 2017 pour être remplacé par une nouvelle direction. Les trois postes de coordination de département ont été conservés.

Plusieurs services de nature institutionnelle ont été récemment créés ou modifiés : création du SSRI (Service de soutien à la recherche et à l'innovation, septembre 2017), modification du Service d'aide à la réussite (SAR, septembre 2018), modification du Service mobilité et du Service communication (2015). Certains ont été abolis : le service créé en 2016 en soutien à l'itinéraire professionnel des étudiants (IPHEL) n'existe plus. Les organigrammes de la Haute École qui ont été créés en septembre 2010 et qui ont été complétés à chaque rentrée académique sont, depuis septembre 2018, communiqués aux membres du personnel. Depuis le début de l'année scolaire 2017-2018, une conseillère académique s'occupe, entre autres, de l'aide aux étudiants dans la rédaction de leur Programme annuel d'études (PAE) et, depuis février 2019, deux conseillers ont été désignés à mi-temps (soit un ETP au total) pour mettre en place la Réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE).

Soulignons également qu'une Commission d'évaluation de suivi, composée d'enseignants, de membres administratifs et d'étudiants de chaque année, a été créée en septembre 2018 dans le but de continuer les travaux et la réflexion sur la démarche qualité du département.

Finalement, notons l'embauche d'un nouvel horairiste à la place des deux précédents (en août 2018), une nouvelle coordination dans le département préscolaire (en octobre 2017 puis en février 2019), une pédagogue endossant le rôle de conseillère académique (depuis octobre 2017).

À l'externe

Au niveau de l'environnement externe, notons, bien évidemment, que le décret définissant le Paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret Paysage) a nécessité une révision des programmes en unités d'enseignements (UE), plutôt qu'en cours traditionnels. Cette révision a suscité au passage de réelles réflexions sur la cohérence interne du programme d'Instituteur primaire allant des approches pédagogiques mobilisées aux modalités d'évaluation (épreuves intégrées).

Récemment, la RFIE visant la maîtrise de la profession a exigé et continue d'exiger suite à son report, une réflexion encore plus poussée des équipes enseignantes sur la structure du programme et des acquis d'apprentissage visés.

Parmi les révisions structurelles apportées au programme d'études, le département a créé, au bloc 2, trois nouveaux cours mettant en avant la pédagogie Freinet, l'approche interactive et la créativité. En septembre 2018, des cours de didactique disciplinaire ont vu le jour au bloc 3.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Un plan d'action initial (PI) a été réalisé à la suite du rapport des experts de l'AEQES en 2014. Le dossier d'avancement (DA) présente le suivi des recommandations de l'évaluation précédente (annexe 3.4 du DA) et montre que les recommandations 1 à 9 ont été travaillées. Concernant la dernière recommandation (10), il est mentionné que le P.O. ne souhaite pas que la HE prenne en charge l'accompagnement des jeunes enseignants puisque cette tâche est du ressort des instances supérieures. Les 22 actions programmées dans le PI montrent que :

- 12 actions ont été réalisées,
- 9 actions sont en cours et ont un délai fixé,
- 3 actions sont en cours sans délai mentionné,
- 1 action n'a pas été réalisée,
- 1 action reste à planifier.

Depuis 2014, des avancées importantes à la réalisation des objectifs fixés dans le PI sont à mettre en évidence :

1. La création d'une bibliothèque : en fonction depuis deux ans, elle est très fréquentée. Cependant, des moyens sont attendus pour renouveler les livres et une base de données est en préparation. Il est souhaité également qu'un espace de travail plus important pour les étudiants soit mis en place.
2. Une couverture Wifi effective de l'ensemble des bâtiments est assurée depuis 2018. Cette amélioration a permis d'initier les étudiants aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'accéder aux ressources en ligne et de communiquer par mail.
3. Le développement de la culture qualité au sein de l'institution conduite par la Cellule Démarche Qualité (CDQ), en particulier :
 - o Élaboration de rapports annuels depuis 2009.
 - o Adoption d'une charte.
 - o Actualisation du site internet.
 - o Tenues régulières de séances d'information qualité à l'attention des nouveaux étudiants.
 - o Mise en place d'une évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) (2018 sur les UE et 2019 sur les stages) prise en charge par le service d'aide à la réussite (SAR).
 - o Constitution de tableaux de bord, quatre par année avec indicateurs consultables sur le net.
 - o Création d'une commission qualité (CoQua) (passage de 2 à 4 réunions/an et PV accessible sur internet).
 - o Mise en œuvre d'une SWOT (fiche de la procédure accessible sur intranet) participative qui a servi de référence au plan d'action actualisé (PA).
 - o Création d'un journal qualité (trimestriel).
 - o Mise en place d'un logiciel d'enquête (accessible via la plateforme).
 - o Accessibilité à la plateforme qualité destinée aux coordonnateurs qualité (Toolbox).
 - o Démarrage d'une évaluation institutionnelle (en référence au modèle CAF et en partenariat avec la Province de Liège qui offre expertise et formation) ; une évaluation selon le référentiel CAF est prévue auprès des étudiants au printemps 2020.
 - o Journée team building.

- Actions pour le climat impliquant la HE.
- Élaboration prévue d'un plan stratégique institutionnel.

Au sujet de l'EEE, le comité d'experts relève que la procédure demande à être connue de tous et que les résultats doivent être communiqués aux étudiants. Il note que le taux de retour est insuffisant pour permettre une interprétation significative et utile au pilotage de la section et à l'amélioration des enseignements.

Par ailleurs, le traitement des résultats assuré par le SAR pose un problème déontologique aux personnes qui composent ce service : ils sont également enseignants, même si le traitement des données est confié à une personne *extramuros*.

Le comité relève que l'EEE est acceptée et jugée utile tant par les enseignants que par les étudiants, pour autant que le taux de retour soit suffisant et l'anonymat garanti.

4. Au niveau du management de la qualité du département pédagogique et de la section primaire, deux coordinatrices qualité en place depuis 2014 assurent le suivi des audits qualité et la pérennisation de la culture qualité. Des réunions hebdomadaires (directrice de département et trois coordinatrices de section) permettent d'actualiser régulièrement le plan d'action et d'organiser la tenue de trois réunions annuelles avec l'ensemble des enseignants du département, pour lesquelles un point qualité est toujours à l'ordre du jour. Cependant, le besoin d'un renforcement de la cellule qualité se fait ressentir, notamment dans la perspective de la généralisation des évaluations des cursus à 6 ans par l'AEQES et de l'introduction des évaluations institutionnelles (AEQES et CAF).

Si les démarches qualité entreprises ont alourdi les tâches de chacun, elles ont aussi permis des avancées importantes pour faciliter les fonctionnements et mis une certaine pression sur les directions qui se sont améliorées et ont apporté des réponses concrètes aux difficultés rencontrées.

Le comité d'expert relève que la HE et le département ont entrepris de réaliser les diverses actions et projets évoqués plus haut de manière participative : enseignants et étudiants, par les délégations étudiantes qui sont reconnues et appréciées, sont régulièrement informés et souvent associés aux démarches mises en œuvre.

Plus particulièrement, en référence aux axes travaillés dans le PI et présentés dans le DA, aux entretiens de la visite et aux documents étudiés, le comité des experts a noté :

Axe 1 : Aspects logistiques et matériels

1. Enrichir l'environnement numérique de travail (RE7)

Différentes actions réalisées ou en cours de réalisation peuvent être relevées :

- La couverture WIFI sur les deux implantations a été élargie (25 bornes installées).
- L'approvisionnement de la bibliothèque a été poursuivi et a été rendu plus accessible, même s'il manque cette année de fonds pour poursuivre les achats de nouveaux livres. Une personne responsable y a été affectée (1 ETP).
- L'équipement de travail existant a été augmenté (TBI, projecteurs, tablettes) et il est poursuivi jusqu'en 2022 en fonction des budgets octroyés.

Axe 2 : Aspect pédagogique

1. Être plus proactif, mobiliser l'ensemble des acteurs, se mettre en concertation, en projet, en chantier, etc. (RE1)

L'organisation des ateliers trio a permis d'améliorer ce point en développant, de manière équilibrée, chaque facette (pédagogique, disciplinaire et pratique) et en répartissant mieux les rôles, ainsi que des groupes de réflexion mis en place afin d'anticiper les mesures à prendre et les pistes à suivre dans le cadre de l'allongement de la durée des études. Un groupe par section est prévu en 2019-2020. Par ailleurs, d'autres groupes de réflexion sur différents sujets ont permis :

- D'adapter les cours de Maîtrise de la langue française (MLF) aux besoins des étudiants.
- De mettre en place un projet citoyen (bloc 1).
- D'actualiser depuis 2015 le descriptif du métier et de la formation.

Le comité note au sujet de la formation continue des enseignants que le service de soutien à la recherche et à l'innovation a notamment pour mission la formation continue portant sur des thématiques diverses. Il y a également le Centre de Didactique de l'Enseignement Supérieur (CDES) du Pôle qui offre des journées de réflexion et des colloques. À aussi été relevé le problème de ne pas avoir accès au catalogue de formations du primaire et du secondaire. Celui-ci n'est pas accessible aux enseignants de l'enseignement supérieur. La section a demandé une formation en gestion de conflits avec une prise en charge de l'ULg.

2. Formaliser le programme de formation, le communiquer, l'expliquer et en faire une référence contractuelle pour tous (RE2)

À ce sujet, les fiches descriptives des UE, qui sont actualisées annuellement, comprennent l'insertion d'une partie réservée à la didactique. Le comité des experts note que le suivi de l'actualisation suit une procédure rigoureuse : le coordinateur de section vérifie l'actualisation des fiches remplies par les responsables des UE, l'actualisation des fiches est suivie par le service juridique et l'informaticien vérifie finalement la démarche au 15 septembre. La direction valide le tout.

3. Poursuivre et intensifier la mise en contact avec une variété de terrains de stage (RE4, RE6)

Les maîtres d'application (MA), pour les étudiants de bloc 1 et 2, lors des cours ou sur le terrain ont été davantage sollicités et la procédure de désignation des MA a été modifiée. Dès le bloc 1, les collaborations se mettent en place selon les besoins. La section organise des rencontres annuelles avec les MA, les maîtres de stage et avec les directions d'école. Compte tenu du peu de réponses aux invitations recensées et de l'importance du lien avec le terrain, le comité suggère de repenser ces échanges.

Au sujet de l'abandon d'une frange importante des étudiants en bloc 2, les entretiens révèlent que différentes raisons l'expliquent : d'une part, la modification de l'accès en 2^e bloc (45 ECTS suffisent) due à l'introduction du décret Paysage, et que des étudiants peuvent se retrouver en stage sans avoir suivi ou réussi des cours nécessaires à l'enseignement. D'autre part, que la planification des épreuves et des travaux requis (ateliers) provoque une surcharge des études et augmente les risques d'échec.

Afin de faciliter la réussite des stages, ont été insérées, dans l'horaire annuel des étudiants des blocs 2 et 3, des demi-journées supplémentaires de travail à domicile avant les stages. De plus, au bloc 1 et au bloc 2 deux demi-journées par an sont consacrées à l'aide à la rédaction des préparations. Ont aussi été introduites cette année, pour l'année diplômante,

des visites formatives de stage avec une demi-journée de débriefing. Les résultats sont jugés très satisfaisants.

Depuis cette année, un stage hebdomadaire filé d'une demi-journée (en plus d'une semaine à la fin du quadrimestre) est organisé dès le bloc 1 afin de diminuer les problèmes d'orientation des étudiants.

Le comité d'expert relève aussi une difficulté mentionnée durant les entretiens concernant les stages réalisés dans les écoles qui ne pratiquent pas une pédagogie active prônée par la section primaire. Dans ces cas-là, les étudiants peuvent être aux prises à des attentes différentes et les évaluations peuvent s'en ressentir.

4. Reconstruire, en équipe, l'évaluation des étudiants (RE5)

Depuis la mise place du décret Paysage, il est temporellement impossible de programmer des corrections d'évaluations d'UE du Q1 en début de Q2. Néanmoins, les étudiants ont accès individuellement à leur copie d'examen et la passent en revue avec l'enseignant si souhaité lors des demi-journées prévues à cet effet.

Les TFE se déroulent à satisfaction : la liberté du choix du jury est appréciée, le suivi avec le promoteur et les séances d'information du bloc 2 ne posent pas de problème et les cours d'initiation à la recherche sont cohérents.

Les examens se déroulent à satisfaction selon les modalités annoncées dans les fiches UE. Des évaluations à blanc et des évaluations formatives sont organisées.

5. Prendre plus encore à bras le corps le problème de la non-maitrise de la langue française (MLF) (RE8)

Les remédiations sont au cœur des discussions du groupe de travail MLF.

Un poste de coordinateur du redéploiement de la politique d'étude et de la pratique des langues romanes a été créé en septembre 2018. Cette personne a notamment pour mission de piloter un groupe de réflexion sur le remaniement des cours de MLF.

Une refonte des cours de MLF a été introduite en septembre 2019.

En 2020, le *Creative school lab* devrait être intégré dans la formation de chaque étudiant. Le comité note toutefois que cet outil pose actuellement des problèmes d'accès et d'utilisation de la part de certains enseignants.

Axe 3 : Aspect communicationnel

1. S'ouvrir davantage sur l'extérieur, confronter ses pratiques avec celles d'autres opérateurs de formation pour les enrichir (RE3)

Dans le cadre de la RFIE, des collaborations ont été établies avec d'autres opérateurs de formation (ULg, et quatre autres HE). En plus d'un comité de pilotage institutionnel pour le Pôle et d'un comité de pilotage pédagogique avec les directeurs de départements du Pôle pour la réforme, des travaux de groupes d'enseignants de la section ont porté sur les cours et sur les grandes lignes de la nouvelle formation en quatre ans. Ils ont abouti à identifier des pistes pour ériger une première grille de programme. De plus, un accord entre HE a été trouvé sur les crédits (ECTS) pris en charge par l'université ; pour le reste les HE gardent certaines spécificités. Le résultat de ces travaux doit encore être discuté et validé à l'interne des HE partenaires et de l'université.

Le comité des experts relève que l'évaluation de la qualité de la formation par les jeunes diplômés est réalisée de manière informelle et indirecte. Le suivi des nouveaux instituteurs

primaires est organisé par le P.O. (cf. RE10 qui n'a pu être réalisée) et il n'est pas prévu d'information de leurs actions. Le comité des experts pense qu'un retour d'information plus formelle recueillie auprès des alumni ou du monde professionnel pourrait servir à mieux répondre aux nouveaux besoins du terrain.

2. Enrichir l'environnement numérique de travail (RE7)

Des sites et des réseaux sociaux sont continuellement alimentés et gérés. La mise en place d'une formation annuelle pour les nouveaux étudiants est réalisée. Les tutoriels ont été réalisés par le service informatique.

En 2020, des cours TIC seront intégrés à la formation des étudiants.

3. Développer la politique de recherche (RE9)

Un Service de Soutien à la Recherche et aux Innovations (SSRI), mis en place depuis 2017, offre des ressources aux enseignants-chercheurs pour initier des projets et favorise la mise en relation avec d'autres chercheurs y compris à l'université. Pour diffuser au mieux les avancées réalisées par leurs collègues-chercheurs à l'intérieur du département, les coordinatrices de section organisent chaque année deux demi-journées de présentation de recherches (les 15/15 de la recherche).

Il est également à relever dans ce domaine la participation active aux rallyes pédagogiques du CDES au sein du Pôle académique Liège-Luxembourg :

- deux enseignantes de la section primaire sont intervenues en 2017-2018.
- un enseignant de la même section et trois de la section préscolaire en 2018-2019.
- en 2017-2018, 10 enseignants de la section primaire (1,1 ETP) ont obtenu des heures de recherche dans leurs attributions.
- en 2018-2019, des heures de recherche ont aussi été attribuées à 10 enseignants (1,6 ETP).

Toutefois, le comité relève les difficultés rencontrées par les chercheurs d'obtenir suffisamment de temps (en général 10-20% accordé, alors que serait souhaité un 50%) pour mener à bien des recherches. De plus, les horaires complexes des enseignements rendent les rencontres entre chercheurs compliquées.

Axe 4 : Aspects organisationnels et institutionnels

1. Être plus proactif - mobiliser l'ensemble des acteurs, se mettre en concertation, en projet, en chantier (RE1)

Des plages de concertation des enseignants doivent être introduites dans les horaires. Pour l'heure, les enseignants peinent à trouver des moments communs pour échanger sur leurs enseignements (la création d'UE interdisciplinaires demande du temps de concertation, *idem* pour la recherche) ou pour créer d'autres groupes en lien avec les besoins de la section (notamment pour les démarches qualité : analyse des résultats des EEE). Les étudiants ont également des difficultés à se rencontrer, car ils manquent d'espace de rencontre et d'étude (à la bibliothèque, l'espace accordé est insuffisant).

2. Mettre en place une politique de mobilité internationale (RE11)

Au sujet de la coopération internationale, le comité prend note que les échanges entre enseignants sont peu développés alors même qu'ils pourraient apporter un renouvellement des pratiques. En ce qui concerne la mobilité des étudiants, elle existe et pourrait aussi être développée. Des actions de motivation sont prévues pour les étudiants et la négociation de la reconnaissance des crédits d'étude devrait être facilitée en concertation avec les enseignants.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Le comité constate un engagement important de l'institution dans des démarches qualité depuis cinq ans. Elle s'est donné les moyens de promouvoir une culture qualité. La stabilité de la direction et du personnel enseignant a sans doute contribué à assurer un suivi régulier des actions qualité projetées.

Si l'implémentation de la culture qualité est visible au niveau de la HE, elle doit encore essaimer au niveau des sections et des personnels concernés. Les travaux envisagés qui porteront prochainement sur la réalisation d'un plan stratégique institutionnel devraient permettre à l'institution et à l'ensemble de ses acteurs de se doter d'une référence unique utile à l'actualisation et à la validation des PA. Les sections pourront montrer la cohérence des projets et des actions qui y seront inscrits.

3.1 Gouvernance et démarche qualité

Le comité des experts constate également que tant au niveau de la gouvernance que de la cellule qualité les actions menées et à venir semblent adéquates au niveau institutionnel. Un tableau de bord à cinq ans (2018-2023) l'atteste. Les ressources pour les réaliser semblent suffisantes pour le moment. Il conviendra toutefois de réévaluer les besoins en fonction de l'arrivée de l'évaluation institutionnelle (CAF et AEQES). La gouvernance est participative et elle se veut transparente. (La présence d'un étudiant lors du panel « direction » est significative, de même que la participation des étudiants et des enseignants à la rédaction du DA.)

Recommandation 1 : Poursuivre cette démarche participative en associant les diplômés et le monde professionnel (MDS, direction d'école, etc.).

Recommandation 2 : Mettre en place un outil de suivi des diplômés afin de garder le contact avec eux et assurer la collecte de donnée de pilotage de la formation.

Recommandation 3 : Poursuivre les efforts, notamment sur le plan de l'aménagement des horaires, en vue de créer des moments de concertation entre les enseignants qui permettraient à des groupes divers de maintenir une discussion (équipe pédagogique ; chercheurs-enseignants, projets *ad hoc*).

Recommandation 4 : Réévaluer les besoins de la cellule qualité suite à la généralisation des évaluations des cursus à 6 ans par l'AEQES et avant l'introduction des démarches d'évaluation institutionnelles prévues (AEQES et CAF).

3.2 Plan d'action

Sur la base de l'analyse SWOT réalisée en 2013, la section a réalisé en 2018, en présentiel en consultant les professeurs et les étudiants, une analyse SWOT actualisée. Le Plan d'action actualisé de la section développé en quatre axes, en référence aux recommandations de 2014, montre qu'une partie des actions programmées il y a cinq ans ont été réalisées (9 actions) ou sont en cours (14 actions prévues entre fin 2019 et juin 2022). Ce plan sert de référence aux réunions de coordination hebdomadaires (directrice de département et trois coordinatrices de section), ainsi qu'aux trois rencontres de département annuelles réunissant l'ensemble des professeurs. L'initiation des actions et l'évaluation des résultats obtenus

semblent bien assurées par ce dispositif. Le PA devra cependant être actualisé en fonction d'une part des recommandations formulées dans ce rapport et d'autre part lorsque le plan stratégique institutionnel sera arrêté.

Recommandation 5 : S'assurer que le PA actualisé de la section intègre les recommandations du rapport et s'insère dans la vision stratégique de la haute école, quitte à le remanier en conséquence.

3.3 Collecte des données de pilotage

Concernant les EEE : le comité souligne la mise en place des EEE et son acceptation par les parties prenantes. Il convient maintenant de les systématiser, de les étendre à l'ensemble des sections et de bien définir les processus (développement/révision du questionnaire ; de la procédure ; de l'administration du questionnaire ; de la communication des résultats ; de l'analyse des données) et les objectifs de ceux-ci. Par ailleurs, le traitement des données pourrait être repensé de manière à éviter que les enseignants au sein du SAR, actuellement chargés de cette tâche, soient confrontés aux résultats des EEE de leurs collègues.

Recommandation 6 : Assurer un retour des EEE aux étudiants et non pas uniquement aux enseignants, lorsque les résultats sont statistiquement valides.

Recommandation 7 : Stimuler l'implication des étudiants et des enseignants à travers une bonne communication des objectifs afin que les résultats aient un sens.

Recommandation 8 : Confier le traitement des données des EEE à des personnes non concernées par les enseignements (par exemple à de tiers externes).

3.4 Réforme de la formation initiale des enseignants

En ce qui concerne la RFIE, le comité constate que la HE semble savoir ce qu'elle veut et où elle veut aller. Les travaux de groupe d'enseignants *ad hoc* ont permis à la section d'élaborer les premières grilles de programme de la nouvelle formation.

Recommandation 9 : Malgré le report de la réforme, maintenir la dynamique mise en place autour de cette dernière. Profiter de ce temps pour discuter de la proposition de grille et identifier si les points d'amélioration requis sont pris en compte.

3.5 Programme

La HE a fait un travail important pour implémenter le décret Paysage. Les fiches UE sont communiquées et mises à jour. Elles sont connues des étudiants. Les évaluations sont en accord avec ce qui est annoncé. Le comité constate toutefois que la section reste dans une approche cours avec des évaluations centrées sur chaque activité d'apprentissage.

Recommandation 10 : Profiter de la RFIE pour développer davantage des UE interdisciplinaires et des évaluations intégrées.

Les stages de bloc 2 représentent un défi pour les étudiants tant au niveau de la charge de travail que de l'alignement des objectifs du programme et des attentes du milieu de stage. L'organisation est assurée par la HE qui assigne aux étudiants des milieux de stage. Il semble toutefois que dans certains cas, les attentes de la HE ne sont pas en adéquation avec les

réalités de terrain de stage ce qui peut être préjudiciable aux étudiants confrontés à des exigences contradictoires.

Recommandation 11 : Assurer une meilleure harmonisation/communication avant, pendant et à la suite des stages, avec les milieux de stage, notamment en termes d'approches pédagogiques (exemple : enseignement frontal vs pédagogie active).

Le taux d'abandon en fin de bloc 2 est une préoccupation pour le comité. La HE fait preuve d'initiative en introduisant un stage filé en bloc 1 avec observations et activités progressives ce qui permet une initiation à la profession graduelle.

Recommandation 12 : Élaborer une étude d'impact sur ce nouveau modèle de stage. Notamment sur la réussite du stage en bloc 2.

Le comité des experts constate un sentiment de surcharge de travail généralisée sur les trois blocs (les travaux de groupes, les examens, les stages, le TFE) ce qui peut constituer un obstacle réel à la réussite et une cause de l'allongement des études. Le comité est d'avis que ce n'est pas la somme de travail qui soit à l'origine de ce sentiment, mais bien sa répartition dans le temps.

Recommandation 13 : Établir un calendrier complet des moments d'évaluation (examens, remises de travaux, stages, etc.). Diminuer ensuite les moments de surcharge en ventilant un maximum les périodes d'évaluation. Communiquer ce calendrier réformé aux étudiants en début d'année et, le cas échéant, assurer sa mise à jour.

3.6 Recherche

Au sujet de la recherche, le comité relève que des professeurs sont engagés dans plusieurs projets avec l'université, mais que les moyens semblent manquer pour assurer des temps de recherches qui favorisent les collaborations et l'intégration des travaux dans l'institution.

Recommandation 14 : Initier un groupe de réflexion centré sur l'importance et la place que l'institution souhaite accorder à la recherche et, en conséquence, adapter les conditions de recherche des enseignants-chercheurs (horaires, moyens).

3.7 Ressources matérielles

Le comité des experts constate une évolution positive sur le plan des ressources et infrastructures (bibliothèque, plateforme numérique, changement de mobilier, TBI, etc.).

Recommandation 15 : Continuer à développer la bibliothèque en termes d'espace et d'acquisition en appui à la recherche documentaire (sources fiables, recherche en ligne, lire un article scientifique, référencer/bibliographie, etc.) et utiliser les bases de données sur le web (Google Scholar, Web of Science, etc.)

Recommandation 16 : Offrir aux étudiants un local propre à l'étude et au travail individuel ou aux concertations.

Conclusion générale

La Haute École de la Ville de Liège et son département pédagogique sont en bonne santé, tant au niveau de ses instances administratives qu'au niveau des programmes d'études. Le programme d'Instituteur primaire est dynamique et bien implanté dans son milieu.

Malgré les nombreux changements passés et à venir au niveau de l'environnement de l'établissement et du département (décret paysage, RFIE, évaluations de l'AEQES et autoévaluation CAF, Pacte d'excellence, etc.) et de la charge de travail qu'ils génèrent, les acteurs au sein de l'établissement se saisissent de ces occasions comme autant de possibilités d'amélioration, bien épaulés par la cellule qualité. Le climat de travail a contribué à cet investissement des personnels.

À cet effet, un grand nombre de recommandations du présent rapport sont en soutien aux initiatives en place ou celles qui seront déployées dans les mois à venir.

Pour l'avenir, trois défis majeurs seront à relever par la HE et le département pédagogique : le premier a trait à la poursuite et à la pérennisation des actions qualité prévues dans le tableau de bord institutionnel à cinq ans ; le deuxième concerne l'appropriation de ces démarches, et en conséquence de l'actualisation des PA au niveau du département ; enfin, pour la section Instituteur primaire, en vue de l'implantation prévue, mais non encore certaine de la RIFE, maintenir une attention soutenue et poursuivre les actions de réflexion, à l'interne et en concertation avec ses partenaires, de manière à être fonctionnel le moment venu.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Instituteur primaire
2018-2019

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (1, 2 ou 3)	Observation de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité

Marie-Françoise DEBRACKELEER
Directrice
Département des sciences de
l'éducation

Nom et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation

Christine GERON
Anne SZYLKRET
Coordonnatrices qualité
Cursus primaire

P.O.